



Dossier de bébé pour rester en France

Par **gigilecatalan2014**, le **16/07/2014** à **06:09**

bjr je suis marié a ce jour depuis novembre 2012 avec une femme marocaine , j'ai 65 ans , elle 34 , nous venons d'avoir un petit garçon de 2 mois , ma femme depuis son arrivée en france ne travaille pas , elle est donc sans revenu , elle vit au domicile , mais depuis son accouchement , elle me fait la vie pour repartir avec notre enfant !! je m'y oppose sachant qu'elle as préparé tout ce scénario de mariage blanc ou je suis tombé dans le panneau , comme beaucoup je pense.rnje veux garder mehdi en france sachant qu'il est né en france et que j'ai une retraite confortable , alors ma question est la suivante : les démarches a faire en urgence car maintenqnt c'est du chantage qu'elle me fait !rntout ce qu'elle souhaite c'est obtenir une pension pour elle et pour mehdi et repartir tranquillement au maroc !!rnm merci de bien me guider , sachant qu'elle m'as bernée , je veux avoir la garde a 100% en france a mon domicile et lui permettre de venir le voir rnmerci de votre réponsernGigilecatalan2014

Par **aguesseau**, le **16/07/2014** à **11:11**

bjr,rndans votre cas, il ne s'agit pas de mariage blanc ni de mariage gris.rnpour obtenir une pension, il faudrait que vous divorciez et le JAF décidera en cas de désaccord de la garde. la mère a autant de droit sur cet enfant que vous,vous n'avez pas à exiger d'avoir la garde à 100 %.rnpour retourner au maroc votre épouse devra avoir votre autorisation pour emmener votre enfant.rnquand on épouse une femme de 30 ans plus jeune et de surcroit étrangère, il ne faut pas être trop naïf.rncdt